

Les révélations de faits de viol qui auraient été commis par Adama Traoré en prison, faits qualifiés d'« avérés » par une décision de la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (Civi), sans toutefois que la culpabilité de l'auteur n'ait été déclarée par un juge, risquent de jeter le discrédit sur la lutte contre les violences policières. En effet, depuis que le journal *Le Point* a rendu publique cette information le 21 juillet 2020, toute la fachosphère s'active pour réduire la lutte du Comité Adama au simple soutien à un violeur.

Ce n'est pas un hasard si ces révélations ont trouvé un large écho dans les médias mainstream. La police est plus que jamais mise en cause pour sa violence, qu'il s'agisse du meurtre de George Floyd aux États-Unis, des crimes racistes en France, des brutalités contre les Gilets Jaunes ou le mouvement social. Des manifestations monstres ont secoué les sols étasuniens et européens, les médias traditionnels ont consacré des articles et des plateaux télévisés entiers à cette question et même des institutions, tel que le Défenseur des droits en France, ont saisi l'actualité en n'hésitant plus à dénoncer les « discriminations raciales » dans le comportement de la police. Bref, la puissance indigène s'affirme et se renforce.

Mais, face aux révélations de ces derniers jours, la machine s'emballa, les réactions s'enchaînent et le couperet tombe : on ne peut pas défendre un violeur soupçonné ou avéré !

Disons-le tout de go : le fait de commettre - ou d'être soupçonné d'avoir commis - un crime ne confère aucun permis de tuer aux fonctionnaires de police. Il faut réclamer autant la justice pour « Kevin » que pour Adama. Soutenir la demande de justice pour Adama n'est en rien incompatible avec le droit à la justice pour sa victime déclarée. En ce sens, il faut rendre hommage à Amal Bentounsi qui a toujours dit, en évoquant son frère Amine, que « s'il n'était pas un ange, il ne méritait pas pour autant de mourir comme un chien ». Parallèlement, on ne peut pas ne pas dénoncer ici l'instrumentalisation raciste de la décision de la Civi. Les forces d'extrême-droite qui vouent une haine sans nom à toutes les familles œuvrant à mettre en cause l'institution policière profitent, toute honte bue, de cette aubaine. Pour toutes ces raisons, il est impératif de faire bloc contre l'extrême droite et ses affidés.

Ces deux axes constituent un système de défense politiquement et moralement inattaquable. Or, le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'est pas endossé par la gauche et les soutiens du Comité Adama qui se terrent depuis le début de l'affaire dans un silence gêné voire même coupable. En effet, comment concilier la défense d'un supposé violeur mort entre les mains de la police et les revendications féministes exigeant la tête d'un Darmanin ministre de l'intérieur accusé de viol ou celle d'un Christophe Girard pour son soutien supposé à Gabriel Matzneff ? On touche ici à l'indécrottable moralisme de la gauche française, car s'il faut donner une substance à cette opposition entre « antiracisme moral » et « antiracisme politique », l'occasion est ici rêvée. Si dans les rangs de la gauche progressiste, on croit avoir compris cette opposition (puisque tout le monde la répète à satiété), il semblerait qu'on n'en mesure ni les implications ni la véritable traduction politique.

L'antiracisme politique suppose d'abord :

1/ d'en finir avec l'idée d'un indigène idéal et exemplaire.

2/ de cesser d'inventer l'indigène à son image pour pouvoir justifier de le défendre, le meilleur étant celui qui a développé un sens zélé de l'articulation des luttes et la palme

allant à celui qui aura le mieux noyé le poisson de l'antiracisme dans l'écologie, le féminisme, la lutte des classes et les luttes LGBT.

3/ de comprendre les conditions matérielles qui conduisent une part non négligeable de ce « tiers-peuple¹ » identifiable par sa racialisation négative à une forme d'ensauvagement² (loin d'être réductible aux non Blancs) qu'il convient ici d'opposer radicalement à la définition raciste qu'en donne Darmanin et qui fait la joie de l'éditocratie réactionnaire, soit un processus lié à l'oppression raciste et non un état de nature³. Oui, le racisme crée des subjectivités qui intègrent la violence comme une normalité, oui le racisme ensauvage, oui, la répression policière ensauvage, oui le milieu carcéral et la répression ciblée des hommes ensauvagent. Les mouvements féminins anticarcéraux développés notamment dans les communautés noires aux États-Unis en savent quelque chose, eux qui analysent la prison comme un lieu privilégié de la reproduction de la violence notamment sur les femmes et les enfants et qui militent pour son abolition.

Par conséquent, défendre ou pas les « barbares⁴ » n'est pas un choix moral, c'est un choix politique, c'est même un choix décolonial.

Ainsi, la seule contre-offensive viable et substantielle capable de faire pièce à cette formidable convergence entre les syndicats de police, l'extrême droite et la Macronie est de se tenir fermement aux côtés du comité Adama sans nécessairement adopter sa ligne de défense qu'on a le droit de juger problématique⁵.

Tout cela ayant été dit, il nous faut aujourd'hui anticiper et neutraliser les conséquences de cette situation.

Quelle est-elle ?

Depuis quatre ans maintenant, le Comité Adama s'est imposé à juste titre comme un acteur incontournable de la lutte contre les violences policières. Sa cause a trouvé un large écho chez les organisations politiques de gauche ainsi que dans une partie de l'opinion publique. Son action et ses avancées sont incontestables.

Cependant, force est de reconnaître que le Comité a commis une grave erreur stratégique au fil du temps, encouragé en cela par de larges pans de la gauche trop heureux de se débarrasser à peu de frais du défi idéologique lancé par l'antiracisme décolonial à la gauche blanche, tant sur le plan théorique que stratégique. Alors que les mots d'ordre historiques des collectifs de familles de victimes étaient, d'une part, de dénoncer le racisme d'État et la brutalité policière dans son ensemble et, d'autre part, de défendre l'exigence de justice pour tous, le Comité Adama a personnifié l'ensemble du combat derrière lui, ne laissant aux autres familles que le choix de se tenir derrière son drapeau et par conséquent d'en dépendre pour le meilleur... ou pour le pire.

Aujourd'hui, la figure d'Adama est ternie par les révélations de la presse, qu'elles soient fondées ou pas. Sous la pression médiatique et des réseaux sociaux, la stratégie de personnification a, en partie, abouti à ce que la cause du Comité Adama soit assimilée à la défense d'un violeur.

Que faire ?

Les répercussions de ces accusations sont encore bien incertaines, et dépendront pour beaucoup du courage des militants pour rappeler, encore une fois, que le passé d'un

individu ne donne à personne, et en particulier pas à la police, le droit de l'abattre dans la rue. Le combat de la famille Adama doit donc se poursuivre.

Mais il nous faut anticiper les conséquences et prendre nos responsabilités dès aujourd'hui, pour réaffirmer la nécessité d'une stratégie *collective* de lutte contre les crimes policiers. Car aucune vie ne vaut plus qu'une autre, et aucun crime policier ne mérite davantage de médiatisation qu'un autre. Cela passera nécessairement par la réaffirmation des cadres autonomes – j'entends par « autonome » une indépendance tant organisationnelle que *théorique* et *stratégique* vis-à-vis de la gauche blanche – composés et des familles et des organisations de quartiers et des immigrations qui ont donné naissance au phénomène politique le plus prometteur des quinze dernières années : l'antiracisme politique, partenaire indispensable de toute ambition de transformation sociale à l'échelle du pays.

Les victimes des crimes policiers forment une communauté de destin. En conséquence, seul un nouveau front uni, tel que matérialisé lors des Marches de la Dignité de 2015 et 2017, pourra contribuer à faire tomber le racisme policier et permettre de rendre justice à TOUTES les familles de victimes. Y compris la famille Traoré.

Illustration : Marche de la dignité, 2017 - Photo © Apolline Bazin.

Notes

[1 https://lafabrique.fr/quest-ce-quun-peuple-2/](https://lafabrique.fr/quest-ce-quun-peuple-2/)

[2](#) J'emprunte le terme à Césaire pour souligner tout à la fois que l'ensauvagement est d'abord un ensauvagement de l'Europe et du colonisateur mais aussi un ensauvagement relatif des non Blancs vivant en Europe : « Il faudrait d'abord étudier comment la colonisation travaille à déciviliser le colonisateur, à l'abrutir au sens propre du mot, à le dégrader, à le réveiller aux instincts enfouis, à la convoitise, à la violence, à la haine raciale, au relativisme moral, et montrer que, chaque fois qu'il y a au Vietnam une tête coupée et un œil crevé et qu'en France on accepte, une fillette violée et qu'en France on accepte, un Malgache supplicié et qu'en France on accepte, il y a un acquis de la civilisation qui pèse de son poids mort, une régression universelle qui s'opère, une gangrène qui s'installe, un foyer d'infection qui s'étend et qu'au bout de tous ces traités violés, de tous ces mensonges propagés, de toutes ces expéditions punitives tolérées. de tous ces prisonniers ficelés et interrogés, de tous ces patriotes torturés, au bout de cet orgueil racial encouragé, de cette jactance étalée, il y a le poison instillé dans les veines de l'Europe, et le progrès lent, mais sûr, de l'ensauvagement du continent. »

[3](#)

<http://indigenes-republique.fr/de-linnocence-blanche-et-de-lensauvagement-indigene-ne-pas-reveiller-le-monstre-qui-sommeille/>

[4 http://indigenes-republique.fr/les-beaufs-et-les-barbares-sortir-du-dilemme/](http://indigenes-republique.fr/les-beaufs-et-les-barbares-sortir-du-dilemme/)

Peut-on défendre une victime de la police si elle est accusée

<https://www.contretemps.eu>

ou coupable de viol ?

redaction

5 <https://www.youtube.com/watch?v=5DGXUIHQBZQ>